

Les Amis du Bois de Serres ont pour objectif de « préserver et améliorer l'environnement du Bois de Serres et de ses alentours ». Nous menons des actions :

- de participation aux procédures:

Le Bois de Serres est maintenant classé !

Par décret en date du 25 septembre 2020, sont classés parmi les sites du département du Rhône,

les vallons de l'ouest lyonnais, sur le territoire des communes de Charbonnières-les-Bains, Dardilly, Écully, Marcy-l'Étoile, La-Tour-de-Salvagny.

Décret du 25 septembre 2020 <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042364405>

Plus d'infos sur: www.AmisduBoisdeSerres.org

- de propositions:

pour le PLU (Plan Local d'Urbanisme)

pour le PDU (Plan de Déplacement Urbain)

- de découverte auprès de nos adhérents : Balades, Conférences, Animation pour les enfants

- de veille et d'alerte auprès de la métropole, des mairies et des collectivités concernées

- de coordination avec les autres associations du cadre de vie du Nord-Ouest Lyonnais

L' **Agrément Intercommunal au titre de la Protection de l'Environnement**, accordé par arrêté Préfectoral du 30 mars 2012, nous permet de compter officiellement

Nous avons besoin de votre soutien : Pensez à renouveler votre adhésion pour 2023 et proposez à vos voisins et amis d'adhérer avec le bulletin ci-dessous :

BULLETIN DE DEMANDE D'ADHESION 2023 A L'ASSOCIATION DES « AMIS DU BOIS DE SERRES »

Nom :

Prénoms : (merci d'indiquer Mr Mme Mlle, et de citer les prénoms des membres majeurs adhérents)

Adresse :

e-mail :

à

le

Signature

Je joins à ce bulletin un chèque de cotisation pour l'année 2023, de 5€, ou plus . . .

pour les membres majeurs d'une même famille vivant sous le même toit,

au nom des « **Amis du Bois de Serres** » à adresser au **6, chemin des Serres - 69130 ECULLY.**

direct@amisduboisdeserres.org